

Dans le champ économique de l'Europe, il n'est pas encore possible de voir clair, et l'état instable du change, l'absence de crédits internationaux, la surabondance de papier-monnaie, ajoutés à la rareté de la matière première et aux conditions bouleversées du travail et du transport, se réunissent pour ralentir la production et restreindre l'échange des produits nécessaires pour subvenir, d'une façon satisfaisante, aux besoins de la vie et réparer les dommages et la destruction causés par la grande guerre. De toutes les parties du monde une grande leçon s'impose, c'est que, même au prix de dures privations et de souffrances, la seule espérance certaine d'amélioration dans le monde des affaires et d'une prospérité future repose sur une production plus considérable au moyen d'une augmentation de travail jointe à l'épargne et à l'économie chez l'individu et dans l'Etat.

Après quatre années de guerre et une année et trois mois de confusion et de bouleversement qui en ont été la suite, nous devons être heureux de constater que les affaires au Canada ont bien marché, que la production a été considérable et l'état général du pays satisfaisant dans son ensemble. Il y a lieu de nous féliciter que de tous les pays affectés par la guerre, le Canada a conservé un record d'ordre social et industriel et de prospérité commerciale inférieur à celui d'aucun autre pays.

La ratification de la convention nationale concernant l'opium rend nécessaire une législation pour en appliquer les différentes stipulations relativement à la vente de l'opium, de la cocaïne et autres drogues délétères. Un projet de loi à cet effet vous sera soumis.

Un projet de loi électoral pour le Dominion sera présenté pour déterminer les qualifications des votants et la procédure à suivre pour permettre à toutes les personnes légalement qualifiées d'enregistrer leur vote.

Seront aussi soumis à votre étude d'autres projets de loi, relativement aux droits d'auteur et à l'effet d'amender la loi concernant les brevets d'invention et les lois concernant les compagnies de prêts et d'administration, la loi concernant les Indiens et la loi des cours d'Echiquier.

Messieurs de la Chambre des communes:

Les comptes publics pour le dernier exercice vous seront distribués. Les estimations budgétaires pour le prochain exercice vous seront remises prochainement, pourvoyant aux dépenses des différents services du Gouvernement fédéral. Elles ont été préparées au point de vue d'une sévère économie sans perdre de vue les besoins du service public et des obligations du pays.

Honorables messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des communes:

En attirant votre attention sérieuse sur les sujets importants soumis à votre étude, je prie la Divine Providence de répandre ses bénédictions sur vos délibérations.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER propose que le discours de S. Exc. le Gouverneur général aux deux Chambres soit pris en considération lundi prochain, et qu'il soit décidé que l'objet relatif à l'examen de la motion demandant qu'une adresse soit votée, en réponse au discours prononcé par Son Excellence ait priorité sur toute autre affaire, sauf la présentation des bills, jusqu'à achèvement du débat.

Cette motion est adoptée.

COMITE DE SELECTION.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER propose:

Qu'un comité spécial soit nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible la liste des membres devant composer les comités permanents, prévus par l'article 10 du règlement; ledit comité devant se composer de MM. Reid (Grenville), King, Calder, Meighen, McCoig, Middlebro et Robb, et que l'application de la partie de l'article 10 qui limite le nombre des membres dudit comité soit suspendue à cet égard.

Cette motion est adoptée.

DEPOT D'UN RAPPORT.

Par M. l'ORATEUR: Rapport de messieurs les bibliothécaires du Parlement.

SERGEANT D'ARMES ADJOINT.

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'avec mon approbation, le sergent d'armes a choisi M. Louis Charles Panet, comme sergent d'armes adjoint pour la session actuelle du Parlement.

LE TRAITE DE PAIX AVEC LA BULGARIE.

L'hon. N. W. ROWELL (président du conseil) dépose sur le bureau de la Chambre une copie du traité de paix conclu entre les Puissances alliées et associées et la Bulgarie, et signé le 29 novembre 1919.

L'ABSENCE DU PREMIER MINISTRE.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER propose que la Chambre s'ajourne jusqu'à trois heures lundi prochain.

L'hon. M. MURPHY: Quand le premier ministre reprendra-t-il l'exercice de ses devoirs parlementaires?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Il ne m'est pas possible de fournir ce renseignement.

Motion adoptée.

La séance est levée à quatre heures et quarante minutes de l'après-midi.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. EDGAR N. RHODES, Orateur.

Lundi, 1er mars 1920.

La séance est ouverte à trois heures.

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur de transmettre à la Chambre un message de Son Excellence le Gouverneur général qui approuve la délibération du conseil nommant: l'hon. John Dowsley Reid, ministre des